

Claude MARCET
Chemin de Lacolat 5
1226 THONEX

Télécopie [022] 850.20.41
Courriel marcet@infomaniak.ch

Lettre recommandée

FER
Direction générale
Rue de Saint-Jean 98
1212 GENEVE 11

Genève, le 27 février 2013

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous faire parvenir ces quelques lignes suite à la réception de votre "Edito" du 22 courant (annexe) traitant du vote du 3 mars prochain concernant la fusion CIA/CEH.

Je m'étonne en effet de votre position "très tranquille" concernant cette fusion, lorsque je lis notamment, parmi quelques curiosités, que c'est la solution à terme du problème des caisses publiques de retraite "*Le projet de fusion permet l'indispensable adaptation à ce changement de paradigme, en limitant les frais et en assurant la pérennité du système*", **CE QUI EST MALHEUREUSEMENT TOTALEMENT FAUX.**

A vous lire, je me rappelle les propos tenus lors du procès de la BCGe par un élu libéral, ancien membre du CA de ladite banque, tels que retranscrits dans la presse "*Pour ce témoin, vestige d'une époque, affable et intelligent, tout le monde avait raison et personne n'a eu tort. Il était légitime que le fameux Monsieur B., de l'inspection interne, tire la sonnette d'alarme sur la situation de la banque. Mais il était tout aussi légitime que le directeur Marc Fues «se préoccupe de la divulgation des chiffres présentés par Monsieur B., car ces chiffres auraient été mal perçus à l'extérieur. Or il fallait garder la confiance du public et des investisseurs.» Même stratégie pour les dividendes. Il fallait en verser pour que la BCGe donne une bonne image*" du grand n'importe quoi s'il en est, on "cache la merde au chat contribuable" et on verse des dividendes alors que la situation est celle d'un 725.2 CO ; s'il s'était agit d'une entreprise privée, ce brave monsieur aurait certainement été condamné, un risque qu'il ne pouvait évidemment pas envisager avec la BCGe grâce aux petits copains politiques qui peuplent le Palais de "justice". Je ne parle même pas ici des propos tenus par un autre membre du CA de la BCGe lors du même procès : "*Mon rôle était essentiellement politique. Je ne connais pas l'orthodoxie comptable*", du grand n'importe quoi là aussi.

Ainsi donc pour les caisses publiques de retraite, nombre de politiciens, malheureusement et étonnamment aussi ceux qui gravitent autour de la FER, une instance qui par ses relais politiques se doit pourtant de garantir les intérêts des PME/PMI, se voilent la face, exactement comme ceux qui savaient pour la BCGe et qui n'ont rien dit/fait avant que cela n'explose, **comme explosera demain à nouveau la situation des caisses publiques de retraite si rien ne change aujourd'hui**, car ce n'est pas ce que l'on propose actuellement qui résoudra le problème. Il faudrait véritablement que vous lisiez chaque matin à votre réveil l'histoire de la grenouille que je vous mets en annexe, car trop de politiciens genevois (heureusement pas tous, mais, par contre, tous partis confondus) gèrent véritablement notre canton (différents domaines) en s'intéressant plus à leurs intérêts personnels (je vis de la politique donc attention à ce que je dis/fais !!!) et ceux des lobbys qu'ils représentent qu'aux intérêts du Conseil Général (le Peuple) et ce dans une vision sociale et sociétale à long terme. Il est vrai que quelque 35'000 fonctionnaires (Grand Etat) cela fait, avec les familles beaucoup de votants et il faut donc faire très attention à ce que l'on dit/fait ...

Le problème actuel des caisses publiques de retraite, c'est principalement l'existence du principe de la primauté des prestations et tant que ce principe ne sera pas remis en cause, soit une modification du système actuel vers celui de la primauté des cotisations, les mesures actuelles ne peuvent être considérées que comme un premier pas, mais premier pas qu'il faudra très rapidement franchir pour passer, sans trop de délai là non plus, au système de la primauté des cotisations, faute de quoi le mur se dressera à nouveau devant nous demain, c'est-à-dire en totale contradiction avec votre avis qui affirme que les mesures envisagées actuellement assurent la pérennité du système **CE QUI EST TOTALEMENT FAUX.** Ce saut vers la primauté des cotisations devra être envisagé par de vrais politiciens, non par des "enfants de chœur qui chantent ce qu'on leur dit de chanter" ceux-là même qui légifèrent/gouvernent actuellement dans notre canton (à nouveau heureusement pas tous ...).

A ce stade il convient d'être clair, le système de la primauté des prestations est un système que l'on aurait pu retenir, mais pour autant que toutes les règles de gestion soient scrupuleusement appliquées, notamment celle traitant des rattrapages obligatoires dès la survenance d'une augmentation de traitement, règles qui n'ont jamais été appliquées comme elles auraient dû l'être, ce qui a provoqué la création d'un déficit structurel annuel qui demain reviendra si rien ne change aujourd'hui. Je ne parle même pas ici de l'insuffisance, dans certains cas, du montant perçu des cotisations, du taux de la couverture des engagements fixé à seulement 80% de ceux-ci, de l'imparité 1/3-2/3 en faveur des fonctionnaires, car nous nous trouvons ici aussi face à une gestion déplorable d'un monde politique irresponsable "j'm'en fous demain je ne serai plus là" et certains pourront même ajouter "j'aurais ma douce retraite, même si j'ai été nul et que je n'ai rien compris au problème", un monde politique qui se retranche par trop souvent derrière l'idée de l'Etat pérenne pour ne pas appliquer, notamment en matière de gestion des deniers publics, ce qui devrait être, alors que les principes financiers de bonne gestion sont eux aussi pérennes, mais tient curieusement très souvent contraires à ceux qu'on applique généralement au sein de l'Etat.

Il faudrait donc, dès le vote du 3 mars, qui sera vraisemblablement un OUI si l'on compare les forces/intérêts en présence et que l'on tient compte du vote de ceux qui n'ont rien compris ou qui voteront en se voilant la face pour des raisons d'intérêts personnels, voire ceux des lobbys qu'ils représentent, que l'on mette immédiatement un processus législatif en route qui devra permettre le passage à très court terme du système de la primauté des prestations à celui des cotisations, avec contrôle permanent de la cohérence des taux de conversion. A lire votre "Edito" du 22 courant, je doute malheureusement que la FER soit le véritable fer de lance attendu en la matière, ce qui pourtant devrait être si l'on sait qu'elle existe pour défendre les intérêts des PME/PMI, soit des entreprises qui par leurs impôts assurent aussi la couverture de la gestion financière catastrophique de notre Etat de Genève. Lorsque je relis les curieux propos tenus dans le journal 24heures du 13 mars 2009 (propos auxquels j'ai répondu - annexe) par une société dans le canton de Vaud que l'on peut admettre comme étant la soeur de la FER, il est vrai que je me pose donc très sérieusement la question de savoir si la FER aura le courage de monter au combat comme elle devrait pourtant impérativement le faire. Hier on savait déjà ce qui allait se passer, mais rien n'a été fait et on doit aujourd'hui casser la tirelire : si aujourd'hui on sait déjà que demain cela sera la même chose qu'auparavant, à quelques nuances près, pourquoi ne fait-on rien actuellement ? Est-ce que le principe actuel de la FER est de se voiler la face, pour des raisons éminemment politiques ? La FER travaille avec des PME/PMI qui elles se doivent d'appliquer de stricts principes de gestion pour assurer leur avenir, c'est-à-dire nullement les mêmes principes que ceux appliqués actuellement par l'Etat, car si cela était le cas, il y a très longtemps qu'il n'y aurait plus aucune entreprise à Genève. Pourquoi donc la FER, qui se doit impérativement de défendre les intérêts des PME/PMI, ne dit-elle pas haut et fort que ce qui est proposé dans le cadre de la fusion CIA/CEH ne peut garantir l'avenir de la nouvelle caisse, mais, très curieusement, dit, par contre, exactement le contraire ?

Comme vous le savez, j'ai été député durant 8 ans, parcours que je peux résumer très succinctement ainsi (j'aurais beaucoup à dire) en relation avec la gestion financière de l'Etat et des caisses publiques de retraite en particulier :

- Je suis intervenu, avant mes IUE 193, 467 518 et 815, deux fois (annexes) en séance plénière, la 1^{ère} fois en septembre 2002, soit plus de 10 ans, 10 ans durant lesquels le monde politique s'est voilé la face avant d'être obligé d'ouvrir les yeux, car il ne pouvait plus faire autrement (même principe que pour la BCGe !!!).

- J'ai enseigné quelque 25 ans à des gens qui préparaient des diplômes fédéraux dans mon domaine (et expert aux examens de même niveau durant quelque 20 ans), mais je n'ai jamais voulu participer à la Commission financière du Grand Conseil, car je n'avais pas envie de continuer à enseigner. La seule fois où l'on m'a demandé de participer à une séance (ma venue a été sollicitée par les partis de l'Entente lors d'une séance à la FER !!!), j'ai pu constater que j'avais eu raison de ne pas y venir précédemment, car j'ai pu apprécier, lors des débats, le niveau de compétence de certains dans le domaine de la gestion financière au sens large. Il est certain que les débats au sein de cette commission, à lire ce qui précède, ont dû être des plus "amusants" lorsque le sujet des caisses publiques de retraite est finalement venu sur le tapis.

- Venu initialement à la Commission de contrôle de gestion, j'en suis sorti rapidement, en écrivant notamment ce qui suit à son président d'alors : "... je pensais sincèrement apporter une petite pierre à l'édifice commun, sans référence politique aucune. Je me suis lourdement trompé, je ne sers visiblement à rien et perds totalement mon temps. Cette commission, par ailleurs, reste dans son esprit trop politique pour être véritablement efficace". Très curieusement, plusieurs années après, le président précité m'a avoué, devant témoin, qu'il avait reçu à l'époque des instructions de ne jamais me parler de dossiers dans lesquels il y avait des problèmes financiers !!! Il est vrai que les "petits problèmes" que j'ai pu constater par la suite, dans le cadre de la gestion comptable/financière de l'Etat ou de certaines corporations de droit public, m'ont fait comprendre le pourquoi de ces instructions.

Il est aussi vrai que je suis un peu "chiant", je l'admets, lorsque je constate "certaines choses bizarres" dans les domaines comptables et financiers en général, la dernière en date, toujours pour rester dans le cadre des caisses publiques de retraite, c'est la décision du Bureau du CA et de la Commission financière d'une importante corporation de droit public, de ne plus vouloir obtenir la certification des comptes aux normes internationales (ce qui était le cas auparavant) pour ne pas montrer dans les comptes une provision pour couvrir le déficit actuariel de la caisse de retraite (de très nombreux millions !!!), ce que ladite corporation de droit public aurait dû obligatoirement envisager de faire dès l'exercice 2011 pour obtenir la certification de ses comptes aux normes précitées, mais ce que d'aucuns politiques au sein de ladite corporation de droit public ne voulaient surtout pas montrer, sauf dans l'annexe, ce qui a été le cas dès la ... 32^{ème} page, c'est-à-dire là où personne ou presque ne va lire quoi que ce soit. Tiens curieusement l'un des membres du Bureau du CA est également juge suppléant à la Cour des Comptes, autant dire que cette dernière n'ira pas ensuite dire, cas échéant, ce que d'aucuns, politiquement oblige, ne doivent pas savoir !!!, ce qui semble d'autant plus envisageable lorsque l'on sait que dans une commune genevoise cette même Cour des Comptes a voulu refuser la constitution d'une provision à hauteur de 100 % du déficit actuariel constaté !!! Il est vrai qu'après avoir lu le rapport de la Cour des Comptes sur la Fondval on peut s'attendre à tout lorsqu'il faut plaire au monde politique et donc masquer la vérité qui dérange (ma réponse du 16 juillet 2007 est connue - annexe).

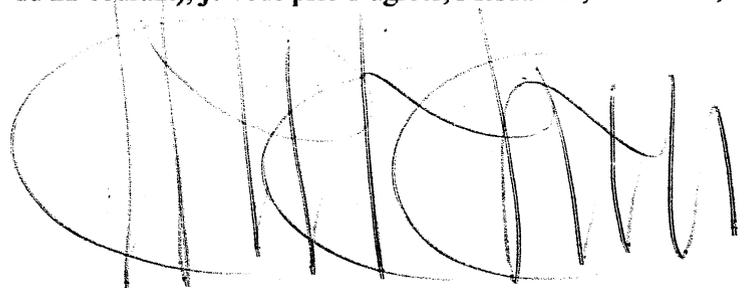
Pour la petite histoire et pour terminer de manière amusante cette trop longue lettre, je rappelle que lors des récents transferts d'actifs entre l'Etat et certaines corporations de droit public, certains actifs étaient "majestueusement" surévalués par rapport à leurs véritables valeurs économiques (curieux non, mais très intéressant pour l'Etat avec un profit largement supérieur à 100 millions vis-à-vis d'une corporation de droit public !!!), surévaluation qui, pour respecter les normes applicables, devait donc être amortie immédiatement, dès le transfert effectué (au passage je précise que les communes ont été fortement lésées dans cette affaire !!!). Lorsque je suis intervenu sur le sujet un député est venu affirmer à la Commission de l'Energie (cela m'a été rapporté par un député membre de ladite commission) que je n'étais qu'un petit comptable qui ne comprenait rien à la comptabilité (authentique), ce même député très sûr de lui a voulu ensuite obtenir du chef des finances de la corporation de droit public concernée la confirmation de sa position, bien évidemment totalement contraire à la mienne, et qu'elle ne fut pas son immense surprise d'entendre qu'il avait totalement tort. Cet ancien député a participé/participe à des Commissions financières cantonale et communale, c'est tout dire de la compétence de ceux qui nous dirigent.

Ce qui est aussi curieux c'est que le monde des journalistes ne cherche pas trop à creuser le problème des caisses publiques de retraite se contentant de naviguer en surface sans trop se poser de questions et surtout de ne pas faire venir et interroger des gens qui pourraient déranger. J'ai discuté dernièrement avec deux actuaires qui rigolent de l'incompétence crasse du monde politique en matière de gestion financière des caisses publiques de retraite et ces actuaires sont totalement du même avis que moi, à savoir que si l'on ne passe pas rapidement au système de la primauté des cotisations, demain c'est le retour annoncé de la débâcle financière ; merci pour nos enfants.

Finalement, posez-vous la question suivante : si dans un mois je dois payer trente francs, combien dois-je mettre en moyenne chaque jour dans la caisse pour assurer mon financement prévu ? La réponse, c'est un franc par jour et vous allez vous dire immédiatement pourquoi il me pose une question aussi nulle et stupide ... ce à quoi je répondrai également immédiatement que si demain vous devez envisager le paiement d'une retraite de plusieurs milliers de francs mensuellement, pourquoi ne mettez-vous pas dans la caisse ce qu'il est nécessaire d'envisager de mettre aujourd'hui pour assurer ce financement demain et non de constater demain, comme c'est le cas pour nos belles caisses publiques de retraite que vous n'avez même pas la moitié de ce qui est nécessaire (CIA) !!!

Cette lettre n'appelle pas de réponse, elle n'est qu'un constat.

En regrettant d'avoir pris votre temps à lire cette peut-être trop longue lettre, mais en espérant, après lecture d'icelle, que vous aurez enfin compris qu'il vous faut désormais exiger de vos relations politiques l'application stricte des principes financiers adéquats qui permettent en tous temps, lors de chaque analyse, de garantir l'existence au terme requis de la couverture financière des objectifs (investissements ou autres) envisagés (ce qui n'est malheureusement pas le cas à lire votre "Edito" du 22 courant), je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes.